



Contribution UA - thème 2

Partie II-8 – contribution Unité & Action « Santé au travail : un enjeu syndical »

La santé au travail est un champ de l'action syndicale investi par de très nombreuses et nombreux militant·es. Mais leur action est trop dispersée et peu visible. Plus largement, la question de la santé au travail est trop souvent absente des préoccupations politiques et n'est pas médiatisée. Selon les données officielles, on comptabilise en moyenne trois décès par jour en lien avec le travail (accidents et maladies professionnelles). Ces données ne concernent que le secteur privé et il faudrait ajouter toutes les atteintes irrémédiables à la santé. Concernant le secteur public, les chiffres font défaut par manque de volonté politique. Les employeurs publics comme privés respectent trop rarement leurs obligations de prévention des risques ; pire, les organisations du travail et les méthodes managériales, soumises à une logique d'économie budgétaire et de rationalisation des moyens, sont toxiques.

Dans le secteur public, le faible nombre de médecins du travail et l'insuffisance de moyens octroyés aux représentants et représentantes du personnel entravent l'action pour la santé au travail.

La prise en charge syndicale et intersyndicale de cette question ne peut pas être coupée du reste du revendicatif. Il ne s'agit pas de transformer des militant·es en spécialistes mais bien d'occuper un espace en connaissance des droits des personnels et obligations des employeur. Notre militantisme doit être mieux organisé pour renforcer nos capacités d'actions. Des stratégies doivent être élaborées pour contraindre les employeurs publics et les chefs de services à respecter leurs obligations.

L'action doit être portée à tous les niveaux. Les choix politiques, les réformes imposées sans analyse a priori sur les conditions et sur le sens du travail doivent aussi être mis en cause et se battre pour que le travail ne porte pas atteinte à la santé implique la reprise en main du travail par celle et ceux qui en ont l'expertise.

La question de la santé au travail n'évince pas les autres combats du syndicalisme, dans les champs professionnels, pour la transformation sociale, pour la rupture écologique, en lien avec le mouvement syndical, social et les acteurs politiques. Ils doivent, au contraire, être mis en articulation. C'est le cas, par exemple, pour la qualité du bâti scolaire et administratif dont les conséquences en termes de températures, qualité de l'air, toxicité peuvent avoir des répercussions sur la santé des agents et agentes.

Aurélié Gagnier, Hervé Moreau